



Syndicat Mixte de la Zone du Verdon

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE GINASSERVIS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



ANNEE 2016

Préambule

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation de l'installation pendant l'année 2015 suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008. Il est établi conformément aux prescriptions des articles 29, 45 et 46 de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Ce support d'information est réalisé par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de la commune et à la préfecture du Var.

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'INSTALLATION	4
1.1	Situation administrative	4
1.2	Nature, origine et capacité d'admission des déchets	4
2	PRESENTATION DU SITE	7
2.1	Situation communale et cadastrale	7
2.2	Relevés topographiques et plan d'exploitation	8
2.3	Environnement naturel	10
2.3.1	Topographie	10
2.3.2	Faune, flore	10
2.3.3	Climatologie	11
2.3.4	Géologie	13
2.3.5	Hydrogéologie	13
2.3.6	Hydrologie	13
2.4	Environnement humain	14
2.4.1	Voisinage	14
2.4.2	Activités à proximité du site	14
2.4.3	Réseau routier	14
2.4.4	Bruit	15
2.5	Espaces protégés	15
2.5.1	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	15
2.5.2	Natura 2000 : directive oiseaux	15
2.5.3	Parc naturel régional du Verdon	16
2.5.4	Autres espaces protégés	16
2.6	Servitudes	16
2.7	Garanties financières	16
2.8	Etude d'impact	16
3	RAPPORT D'ACTIVITE DE L'INSTALLATION	17
3.1	Acceptation des déchets	17
3.2	Contrôle des admissions	17
3.3	Moyens techniques	18
3.3.1	Equipements mobiles	18
3.3.2	Equipements fixes	19
3.4	Moyens humains	22
3.5	Suivi des consommations	22
3.6	Tonnages réceptionnés	23
3.6.1	Déchets ménagers et assimilés	23
3.6.2	Autre déchet : les gravats de déchetteries	24
3.7	Contrôle et suivi des impacts environnementaux	25
3.7.1	Emission atmosphériques et composition du biogaz	25
3.7.2	Surveillance des eaux	27
3.7.3	Surveillance des déchets	37
3.7.4	Surveillance des niveaux sonores	38
3.7.5	Prévention des envols	38
3.8	Incidents et événements divers	39
3.8.1	Incidents	39
3.8.2	Evénements	39

4	DEPENSES ENGENDREES SUR L'ISDND	40
4.1	Travaux.....	40
4.2	Prestations de services.....	40
4.3	Acquisitions	40
4.4	Contrôles périodiques.....	41
4.5	Maintien de la certification ISO 14001.....	41
5	MANAGEMENT ENVIRONNEMENT QUALITE ET SECURITE.....	42
5.1	Sécurité	42
5.2	Environnement	42
6	VIE ADMINISTRATIVE	44
6.1	Contrôles inopinés des services de la DREAL	44
6.2	Suivi réglementaire de l'ISDND	44
6.2.1	Procès-verbal de délit.....	44
6.2.2	Arrêté complémentaire du 22 juin 2016.....	44
6.2.3	DDAE du casier n°4	44
6.2.4	Suspension d'activité et régularisation de la situation administrative de l'ISDND.....	45
7	COMMUNICATION	46
7.1	Commission de suivi du Site (CSS)	46
7.2	Visites extérieures	46

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

1.1 Situation administrative

Le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon est autorisé à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'exploitation est réalisée selon les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008. Depuis, l'ISDND de Ginasservis a fait l'objet :

- d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) le 29 juin 2010 portant surveillance des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique,
- d'un APC le 18 février 2011 portant sur le dimensionnement des fossés extérieurs au site (art. 8.3.2.4 de l'AP de 2008) et l'ajout de prescriptions relatives à la gestion d'un événement lié au déclenchement du portique de détection de la radioactivité,
- d'un APC le 5 août 2011 portant modifications de la nomenclature ICPE et la capacité annuelle de stockage (art. 1.1.2 de l'AP de 2008),
- d'un AP le 20 mars 2013 abrogeant l'APC du 29 juin 2010,
- d'un AP le 05 décembre 2013 créant et fixant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 02 décembre 2014 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 22 juin 2016 portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique sur l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 de suspension de l'activité de l'ISDND

1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

La capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND est de **21 600 tonnes/an**.

Les seuls déchets susceptibles d'être admis dans l'installation de stockage de déchets sont :

- les déchets municipaux
- les déchets non dangereux de toute autre origine

tels que ceux-ci sont définis à l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié, à savoir :

- pour les déchets municipaux : tous les déchets dont l'élimination au sens du titre IV du livre V du Code de l'Environnement relève de la compétence des communes (art L. 2224-13 et L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales)
- pour les déchets non dangereux : tout déchet qui n'est pas défini comme dangereux par l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'Environnement.

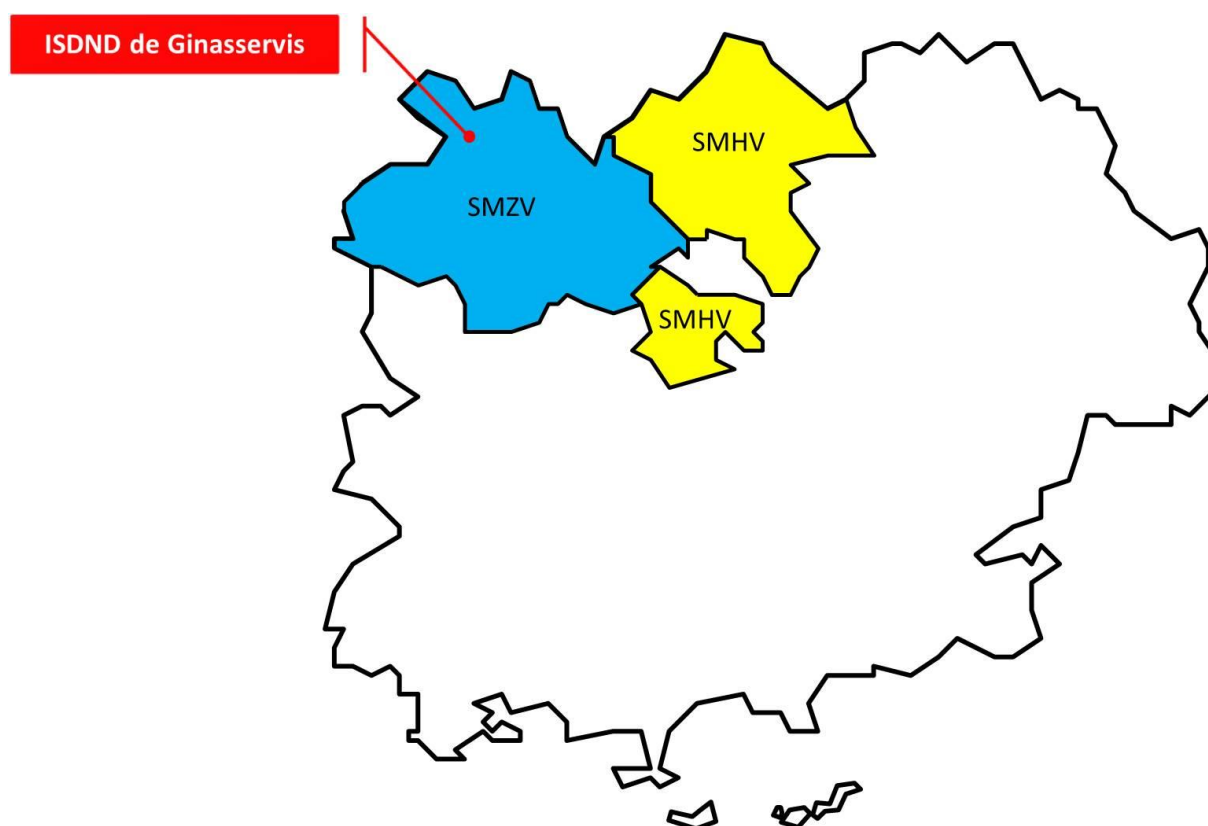
Les déchets qui ne peuvent pas être admis dans l'installation de stockage de déchets sont ceux figurant à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié, à savoir :

- les déchets dangereux définis par l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'Environnement;
- les déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc) ;
- les déchets radioactifs, c'est-à-dire toute substance qui contient un ou plusieurs radionucléides dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection ;
- les déchets contenant plus de 50 mg/kg de PCB ;
- les déchets d'emballages visés par le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 ;
- les déchets qui, dans les conditions de mise en décharge, sont explosibles, corrosifs, comburants, facilement inflammables ou inflammables, conformément aux définitions de l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'Environnement ;
- les déchets dangereux des ménages collectés séparément ;
- les déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30% ; dans le cas des installations de stockage mono-déchets, cette valeur limite pourra être revue, le cas échéant, par le préfet, sur la base d'une évaluation des risques pour l'environnement fournie par l'exploitant ;
- les pneumatiques usagés à compter du 1^{er} juillet 2002

Ainsi que les déchets d'amiante liée et les déchets à base de plâtre pour lesquels aucun casier dédié de stockage n'est prévu.

L'origine géographique des déchets ménagers acceptés sur le site est celle du territoire du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) et du Syndicat Mixte du Haut-Var (SMHV), dont les communes membres ou clientes sont :

SMZV	SMHV
Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Ginasservis, Montmeyan, Pontevès, Rians, Saint-Martin de Pallières, Saint-Julien le Montagnier, Seillons-Source-d'Argens, Tavernes, Varages, Verdère (la), Vinon-sur-Verdon	Aiguines, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, Moissac-Bellevue, Montfort-sur-Argens, Régusse, Salles-sur-Verdon (les), Tourtour, Vérignon, Villecroze
Nombre de communes : 16	Nombre de communes : 15



Localisation du SMZV et du SMHV par rapport au département du Var

En dehors de ces déchets, le site accueille également des gravats issus du réseau de déchetteries exploité par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon.

2 PRESENTATION DU SITE

2.1 Situation communale et cadastrale

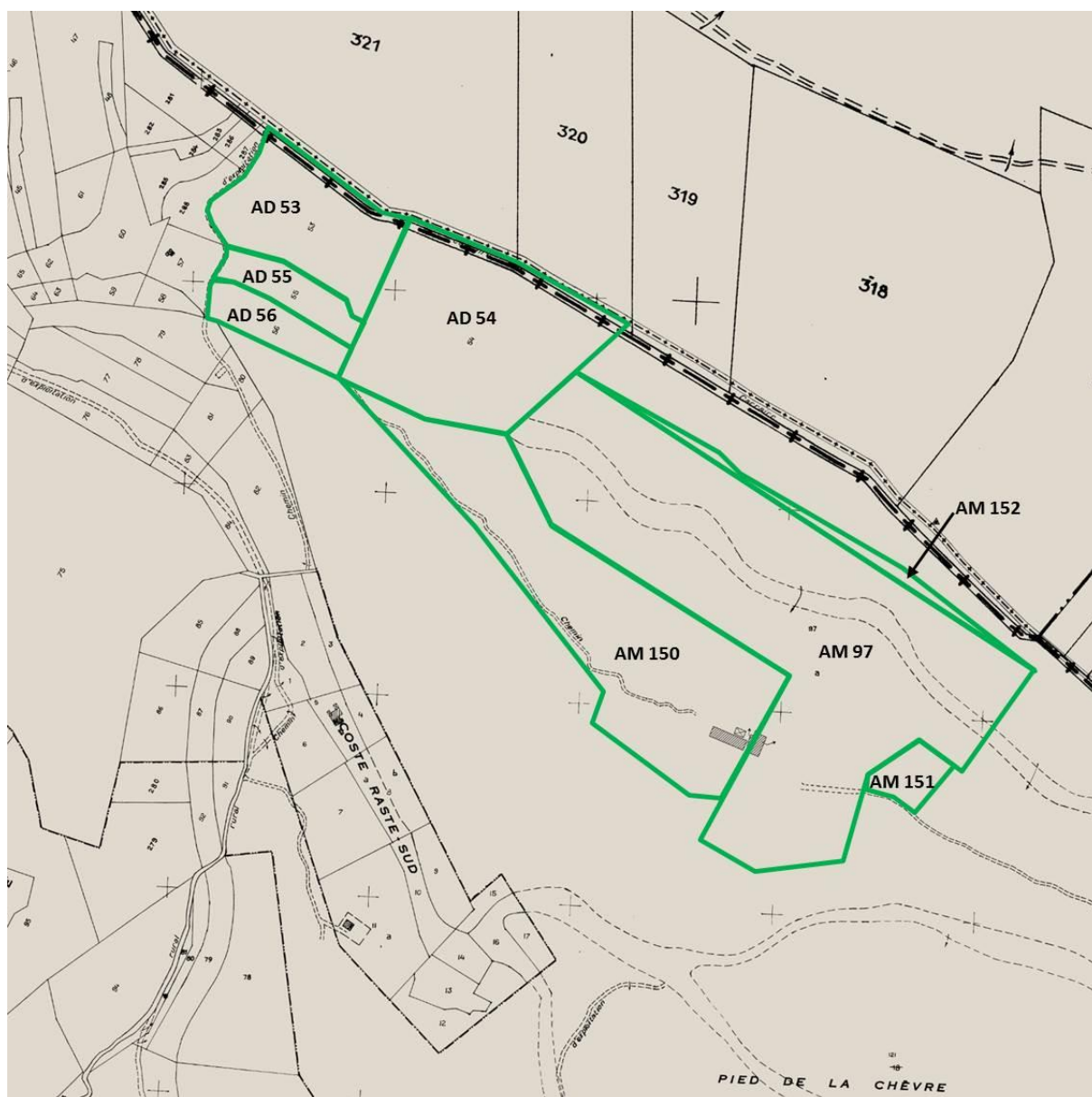
Le site est implanté au Nord-Ouest du territoire de la commune de Ginasservis, à environ 2 km du centre bourg et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». D'une superficie de plus de 19 hectares, l'ISDND dispose au 1^{er} janvier 2016 d'une zone à exploiter de 0,95 ha, correspondant au casier n°3.



Plan de localisation du site

Le patrimoine du Syndicat est constitué des propriétés foncières suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Année d'acquisition	Surface (ha)
Ginasservis	AM 97	1979	9,5
	AD 54	2002	3,51
	AD 53	2013	1,86
	AD 55		0,55
	AD 56		0,59
	AM 150	2014	2,70
	AM 151		0,43
	AM 152		0,49
TOTAL			19,63



Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

2.2 Relevés topographiques et plan d'exploitation

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation, le Syndicat Mixte de la zone du Verdon a procédé à un relevé topographique de la zone exploitée (casier 3) le 29 août 2016.

Le relevé topographique du 29 août 2016 est joint à l'annexe 1 du rapport.

Concernant le plan d'exploitation, il a été actualisé le 27 février 2017, dont le visuel est présenté ci-après. Il inclut l'ajout d'un bassin de rétention des eaux pluviales au pied du talus sud-est, la pose de filet anti-envols amovibles entre le casier 1 et le casier 2, ainsi que les piézomètres 6 et 7. L'ensemble de ces aménagements ont été réalisés durant les travaux du premier semestre 2016 dans le cadre de la couverture finale du casier n°1.

Plan d'exploitation du site avec localisation des casiers



2.3 Environnement naturel

2.3.1 Topographie

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la cote 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la cote 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

2.3.2 Faune, flore

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accroît, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œilletons de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

2.3.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

Un pluviomètre avec enregistreur mis en place à proximité du casier n°3 a permis d'étudier la pluviométrie sur l'ISDND. Cependant, en raison d'un problème de fiabilité des données, le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon a fait le choix de s'associer à la station météorologique de la base aérienne de Vinon sur Verdon située à 8 km à vol d'oiseau de l'ISDND de Ginasservis. Sont ainsi communiquées la pluviométrie et les températures minimales et maximales. Un tableau détaillant les précipitations annuelles se trouve en page 13 du présent rapport. Les moyennes annuelles de la pluviométrie et de la température se trouvent dans le mini tableau ci-dessous :

Température	Pluviométrie
13,6 °C	625,4 mm

La température moyenne relevée est la même au dixième de degré près qu'en 2015. Du côté de la pluviométrie, les précipitations sont en hausse de 36,6 mm par rapport à l'an dernier.

Pour le reste des données, Météo France communique via son site Internet une rose des vents révélant une direction prédominante nord-ouest / sud-est. Bien que les vents les plus fréquents (87%) ont une vitesse inférieure à 4,7 m/s (16,92 km/h), l'ISDND subit malgré tout de forts vents nécessitant une couverture régulière du massif de déchets et l'intervention d'équipes de ramassages des envols sur et en dehors de l'installation.

Bilan journalier de la pluviométrie sur l'ISDND de Ginasservis durant l'année 2016

Date	Janvier (en mm)	Février (en mm)	Mars (en mm)	Avril (en mm)	Mai (en mm)	Juin (en mm)	Juillet (en mm)	Août (en mm)	Septembre (en mm)	Octobre (en mm)	Novembre (en mm)	Décembre (en mm)
1	2,8	0	0	4,6	0	0,2	0	0	0,2	9	0	0,2
2	2,4	0	2	0	0	0,2	0	0	0	0,2	0,6	0,2
3	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,2
4	1,2	0	15,8	0,4	0	4,7	0	3,8	0	0	1,8	0
5	0,2	0	1,8	0	0	0,2	0	0	0	0,2	5,5	0,2
6	1,4	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,4	0
7	5,3	15,3	0	0	0	16,5	0	0	0	0,2	0,8	0,2
8	0	0	0	0	5,4	0	0	0	0	0,2	0,2	0,2
9	0	2,6	0	0	2,4	0,2	0	0	0	0	5,6	0,4
10	0,2	0	0	0	31,9	0	0	0	5,5	0	0,8	0
11	0,2	0,6	0	0	5	0	0	0	0,8	0,2	0	0,2
12	0	11,5	0	0	0,2	0	0,8	0	19,2	1	0	0
13	0,2	6,6	8,7	0,2	0,8	3,2	0	0	0	43,6	0	0,2
14	6,1	0,6	0	0	0	0	0	0	21,2	43,4	0,2	0
15	0	0,2	2,2	0	0	0	0	0	5,2	0,2	0,2	2,4
16	0	0	1,2	0	0	27,5	0	0	1,9	0	0,2	0
17	0	0	0	0,6	0	0	0	0	0	15,1	0,2	0
18	0,4	0	0,2	0	0	1,6	0	0	0	0,4	1,2	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,8	0,2	6
20	0	0	0	0	0	0	0	0,4	0,2	0,2	8,1	0,2
21	0,2	0	0,2	5	0	0	0,2	0	0,4	0,2	60,1	0
22	0	2,2	0	0	5,5	0	2,8	0	0,2	10,5	6,9	0,2
23	0	0	0,2	0	0	0	16,8	0	0	4	21,9	0
24	0,2	0	0,2	0	0	0	3	0	0,2	1,2	37,3	0,2
25	0	0	0	0	0	0	0,2	0	0,2	2,6	0,2	0
26	0	1,4	0	0	0	0	0	0	0,2	0,8	0	0
27	0	8,5	2,8	0	0	0	0	0	1,2	0	0	0,2
28	0	4,2	0	0	6	0	0	0	0	0,4	0,2	0,2
29	0	0	0	0	3,3	0	0	1	0,2	0,2	0	0,2
30	0		0,2	0	0,2	0	0	0,8	0,2	0,2	0	0
31	0		0		2		0	0		0,2		0,2
Totaux	21	54,3	35,5	10,8	62,7	54,3	23,8	6	57,2	135,2	152,8	11,8

2.3.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,
- calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

2.3.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,
- préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines,
- vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- la présence de circulation d'eaux souterraines dans les calcaires,
- une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

2.3.6 Hydrologie

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.

Lors des pluies, l'eau s'infiltre en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon sur Verdon.

2.4 Environnement humain

2.4.1 Voisinage

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

2.4.2 Activités à proximité du site

2.4.2.1 Activité agricole

Les communes de Ginasservis et Saint-Julien possèdent de grandes surfaces boisées. La superficie agricole utilisée est de :

- 1 005 hectares sur Ginasservis, soit 27% de la surface totale de la commune,
- 1 063 hectares sur Saint-Julien, soit 14% de la surface totale de la commune.

Les cultures pratiquées sont essentiellement les céréales, vignes, arbres fruitiers et cultures maraîchères. L'élevage est peu développé dans ce secteur. Le recensement agricole mentionne des élevages de volailles, de chevaux et des ruches.

Le site se trouve dans une zone boisée et il n'y a pas de surface agricole à proximité.

2.4.2.2 Activité Industrielle

Une centrale photovoltaïque s'étend sur 20 hectares au sud de l'ISDND de Ginasservis.

2.4.2.3 Activité touristique

Il n'existe aucun chemin touristique aménagé dans l'emprise du site et son environnement proche. La commune de Ginasservis ne dispose pas de structures hôtelières de masse, le tourisme qui s'y développe est plus de type rural.

2.4.3 Réseau routier

2.4.3.1 Externe au site

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

- La route D554, qui relie Vinon sur Verdon, Ginasservis et La Verdière, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon sur Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

2.4.3.2 Interne au site

Depuis le portail d'entrée, l'accès se fait par une voie en enrobé jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Elle est à double sens de circulation, équipée de ralentisseurs et d'une vitesse limitée à 30 km/h.

L'accès aux zones de stockage se fait par des pistes en terre de gabarit suffisant pour permettre le croisement de véhicules.

Le trafic concernant l'activité de l'ISDND est essentiellement un trafic poids lourds et de bennes à ordures ménagères.

Le trafic de véhicules légers est essentiellement dû au personnel travaillant sur site.

2.4.4 Bruit

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit.

2.5 Espaces protégés

2.5.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Deux ZNIEFF de type II 83130100 sont situées à moins de 10 km du site :

- Plaine de la Verdière et Ginasservis (850 m au sud-est du site)
- Bois de Montmajor (5km au sud-ouest du site)

2.5.2 Natura 2000 : directive oiseaux

Aucun site NATURA 2000 n'est répertorié sur la commune de Ginasservis.

Sur le territoire de la commune voisine de Saint-Julien, deux sites sont éligibles au titre de la directive habitat :

- Le cours du Verdon des Grandes Gorges à sa confluence avec la Durance, d'une superficie de 2 153 hectares, situé à plus de 7 km au nord-est de l'ISDND,
- Les Basses gorges du Verdon, bois de la Soque ou de Malsoque, plaine de la Grande Bastide, d'une superficie de 6 875 hectares, situé à plus de 6 km au nord-est de l'ISDND

Les Basses Gorges du Verdon sont également proposées en tant que Site d'Importance Communautaire, pour une superficie de 1 280 hectares.

2.5.3 Parc naturel régional du Verdon

La commune de Ginasservis est concernée par le Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon (FR8000033), dont la superficie est d'environ 192 794 hectares. Le site d'enfouissement se situe en limite ouest du PNR.

Toutefois l'Installation n'est pas soumise aux prescriptions réglementaires régissant le fonctionnement du parc du Verdon.

2.5.4 Autres espaces protégés

- Sites naturels inscrits ou classés : Sans objet
- Réserves naturelles : Sans objet
- Arrêté de protection Biotope : Sans objet
- Zone RAMSAR (Zone humide) : Sans objet
- Projet d'Intérêt Général : Sans objet

2.6 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières...) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

2.7 Garanties financières

Les garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en route du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008. Elles ont fait l'objet de plusieurs actualisations depuis, dont les plus récentes remontent à 2014.

2009	De 2010 à 2013	2014	2014
750 881 €	898 054 €	1 037 787 €	1 249 642 €

2.8 Etude d'impact

Il n'y a pas eu de mise à jour de l'étude d'impact en 2016.

3 RAPPORT D'ACTIVITE DE L'INSTALLATION

3.1 Acceptation des déchets

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au samedi de 7 h à 12 h.
Les déchets acceptés sur le site sont :

- ceux décrits à l'article 1.2. du présent rapport pour les déchets ménagers,
- les gravats issus du réseau de déchetteries exploité par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon,

3.2 Contrôle des admissions

Un premier contrôle administratif est géré par le responsable d'exploitation par l'intermédiaire de la Fiche d'Information Préalable à l'Acceptation des Déchets (FIPAD) de l'unique client : le Syndicat Mixte du Haut-Var.

Un deuxième niveau de contrôle se déroule au niveau du pont bascule lors de la pesée grâce à un portique de détection de la radioactivité.

Un troisième contrôle de type quantitatif intervient au niveau du pont bascule, équipé depuis avril 2016 d'une guérite.



A noter que cette guérite n'est équipée, au 31 décembre 2016, ni en matériel informatique, ni d'une barrière levante permettant un contrôle plus poussé des véhicules passant sur le pont bascule.

Un dernier contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur (si apport externe du SMHV) ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée (si apport interne).

3.3 Moyens techniques

3.3.1 Equipements mobiles

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'installation :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipés de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),



- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)



- Une pelle avec grappin de marque IHI, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2013)



- Un véhicule pompier de marque RENAULT, capable d'intervenir rapidement en cas de départ d'incendie sur la zone d'exploitation (année d'acquisition 2014)



3.3.2 Equipements fixes

L'installation de traitement est également dotée de :

- Un pont-bascule d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en simple pesée (tous les véhicules utilisant le pont sont préalablement « tarés »),
- Un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-bascule, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site,
- Bâtiments techniques composés de :
 - un garage-atelier dédié à l'entretien et à la réparation des véhicules de collecte,
 - un bureau administratif équipé d'un terminal informatique réceptionnant les données du pont-bascule et la gestion déportée des approvisionnements en carburant,
 - un vestiaire pour le personnel de collecte,
 - deux hangars pour le remisage et le stationnement des véhicules de collecte,
 - une salle de repos pour le personnel de collecte

- Filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°2
- Equipements de lutte contre l'incendie
 - Un réseau de 4 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation,
 - Une citerne souple de 200 m³ utile, utilisée en cas d'arrêt des bornes incendie.
- Une cuve de stockage du carburant bi-compartimentée (gasoil et GNR) avec rétention, équipée de 2 volucompteurs déportés (gasoil et GNR) avec transfert des données volumétriques vers le terminal informatique, protégée par un abri tollé.
- Une aire de lavage pour les véhicules de collecte reliée à un séparateur d'hydrocarbures,
- Un réseau de 4 caméras, surveillant les emplacements ou équipements les plus sensibles (portail d'entrée, zone d'approvisionnement en carburant...),
- Un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines.



Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité



Garage-atelier



Salle pour le personnel



Hangars de stationnement



Bureau et vestiaire



Aire de lavage



Bornes incendie



Citerne souple



Filets de protection anti-envols



Cuve à carburant et volucompteur



Piézomètre

3.4 Moyens humains

L'exploitation de l'installation est assurée par une équipe de trois à quatre personnes mobilisées six jours par semaine :

- Un responsable d'exploitation,
- Un chargé de compactage,
- Un mécanicien chargé de l'entretien des engins,
- Un agent chargé du nettoyage général du site (ramassage des envols...).

Au niveau de la direction administrative et financière, participent à la gestion du site :

- Le directeur en charge de l'assistance technique et du management du personnel
- Un assistant de gestion administrative et technique en charge des marchés publics, des relations administratives et du suivi de la certification ISO 14001 de l'ISDND
- Une chargée de gestion administrative (carrière, paye) et financière (facturation)
- Une secrétaire chargée du suivi des congés et des astreintes du personnel

3.5 Suivi des consommations

Dans le cadre de son processus d'amélioration continue mis en place avec la certification ISO 14001, le Syndicat Mixte de la zone du Verdon tient à suivre ses consommations :

- En eau potable : bornes incendies, lance à eau haute pression, bâtiments
- En électricité : bâtiments, unité d'osmose inverse (principale source de consommation)
- En carburant : camion de pompier (gasoil), Compacteur, mini pelle et Trax (Gazole non routier)

Année	Eau (m3)	Electricité (Kw/h)	Carburant (L)
2013	1818	32868	56672
2014	1401	68503	70127
2015	2003	55682	63237
2016	1465	67168	59971

Contrairement à l'année 2015 où trois incendies s'étaient déclenchés sur l'ISDND, seul un incident s'est manifesté le 26 août 2016. Cela a eu pour conséquence une réduction de la consommation d'eau issue des bornes incendies.

La consommation électrique s'est révélée importante du fait d'une longue campagne de traitement des lixiviats, similaire à celle de 2014.

La légère diminution de la consommation de carburant en 2016 par rapport à l'année 2015 est probablement la conséquence de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016, qui a provoqué l'arrêt de la venue des déchets issus du Syndicat Mixte du Haut Var et donc un moindre temps de compactage.

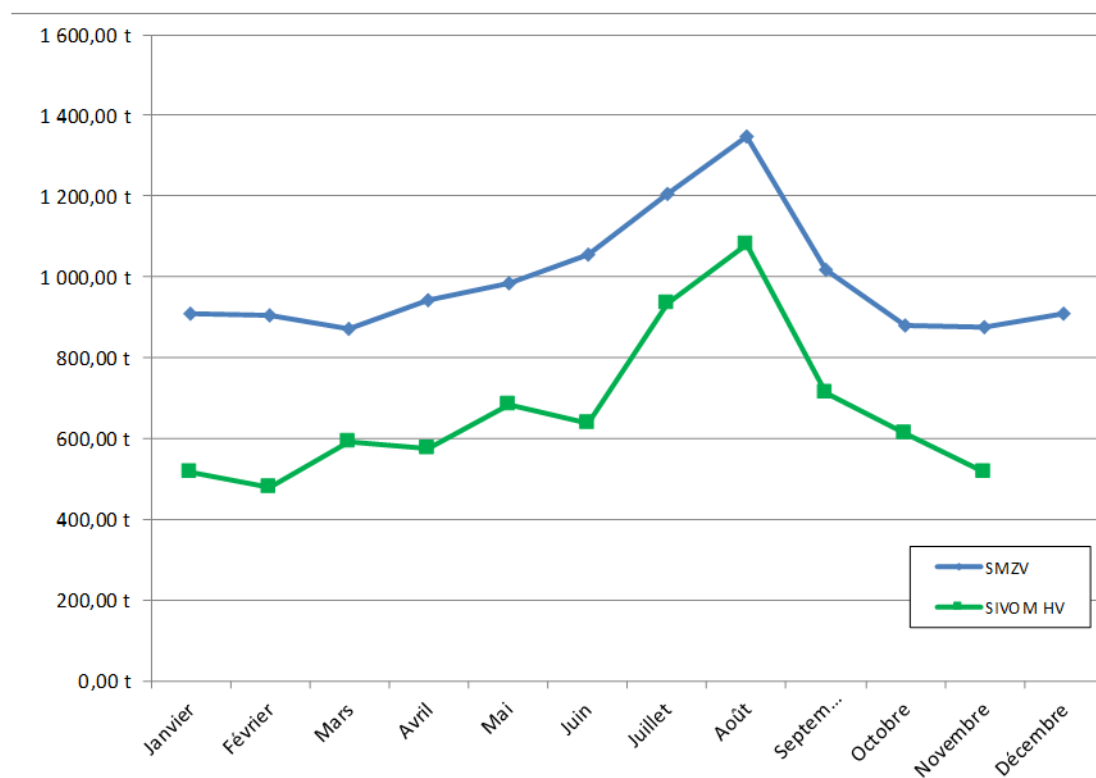
3.6 Tonnages réceptionnés

3.6.1 Déchets ménagers et assimilés

Au cours de l'année 2016 l'installation de traitement de Ginasservis a réceptionné les tonnages suivants :

MOIS	SMZV			SIVOM DU HAUT-VAR	TOTAL SMZV + SIVOM
	OM	ENCOMBRANTS	TOTAL	OM + ENCOMBRANTS	
Janvier	655,91 t	252,43 t	908,34 t	516,44 t	1 424,78 t
Février	654,19 t	250,31 t	904,50 t	479,00 t	1 383,50 t
Mars	609,20 t	260,43 t	869,63 t	593,52 t	1 463,15 t
Avril	701,59 t	242,56 t	944,15 t	576,80 t	1 520,95 t
Mai	723,63 t	262,60 t	986,23 t	682,62 t	1 668,85 t
Juin	768,03 t	288,20 t	1 056,23 t	636,35 t	1 692,58 t
Juillet	887,52 t	319,97 t	1 207,49 t	932,39 t	2 139,88 t
Août	993,40 t	354,05 t	1 347,45 t	1 082,12 t	2 429,57 t
Septembre	740,21 t	277,30 t	1 017,51 t	713,66 t	1 731,17 t
Octobre	640,78 t	239,40 t	880,18 t	614,64 t	1 494,82 t
Novembre	648,02 t	226,24 t	874,26 t	516,18 t	1 390,44 t
Décembre	647,84 t	263,32 t	911,16 t		911,16 t
TOTAL	8 670,32 t	3 236,81 t	11 907,13 t	7 343,72 t	19 250,85 t

Soit : -2 349,15 t par rapport à l'autorisation préfectorale



L'absence de tonnage au mois de décembre 2016 en provenance du Syndicat Mixte du Haut Var est la conséquence de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 nécessitant l'arrêt de l'exploitation du site. La première mesure prise, en collaboration avec les représentants du SMHV, fut de cesser tout apport depuis ce territoire dès le 1^{er} décembre 2016.

Voici l'évolution du tonnage apporté sur le site au cours des six dernières années :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage (T)	24 290	24161	22 929,07	19 821,09	19 814,11	19 250,85

Nous pouvons observer une diminution régulière des apports, accélérée entre 2013 et 2014 par le retrait de la commune de Bras du périmètre du Syndicat mixte de la Zone du Verdon ainsi que les retraits des communes de Saint Antonin, Sillans-la-Cascade et Salernes du Syndicat Mixte du Haut Var. Sur la base des tonnages du SMHV en décembre 2015, nous pouvons estimer que l'année 2016 resterait malgré tout comme celle ayant eu le tonnage le plus faible des dernières années.

On peut noter que la mise en place de bennes Eco-Mobilier sur les déchetteries de Barjols et de Seillons au 1^{er} janvier 2016 a permis une réduction notable du tonnage d'encombrants apportés sur le casier en exploitation. La déchetterie de Vinon sur Verdon en sera équipée en janvier 2017 tandis que la déchetterie de Rians bénéficiera de cette filière suite à sa réhabilitation (Réouverture prévue pour le 1^{er} juillet 2017).

3.6.2 Autre déchet : les gravats de déchetteries

Le site de Ginasservis réceptionne également des gravats issus du réseau de déchetteries du SMZV. Ces derniers sont stockés en bordure du casier n°2. Des campagnes de criblage sont organisées afin d'utiliser ce gisement soit dans le cadre de couverture provisoire du massif de déchet, soit en cas d'incendie. Les matériaux non exploitables, extraits lors du tri amont, sont redirigés vers les autres filières de déchetteries (ferrailles, encombrants...).



Criblage du gravât

Au cours de l'année 2016, près de 2376 tonnes de gravats ont été réceptionnés sur l'ISDND, contre 2479 tonnes en 2015 et 2729 tonnes en 2014

3.7 Contrôle et suivi des impacts environnementaux

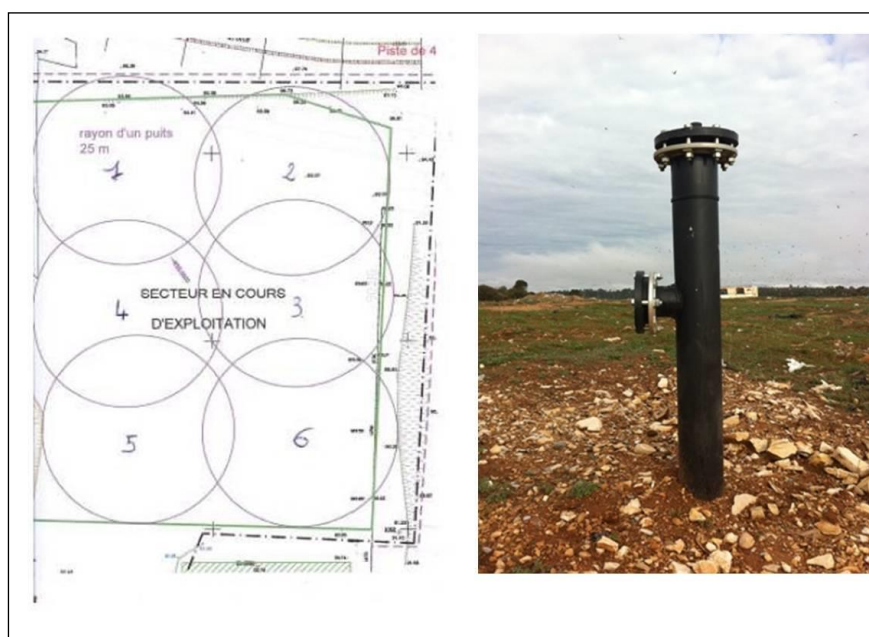
Le contrôle et suivi des impacts environnementaux sont visés, dans l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 par les chapitres suivants :

- Titre 9 – Surveillance des émissions et de leurs effets,
 - Auto-surveillance des émissions atmosphériques et composition du biogaz
 - Auto-surveillance des eaux (pluviales, traitées et souterraines)
 - Auto-surveillance des déchets
 - Auto-surveillance des niveaux sonores
- Titre 2 – Gestion de l'établissement,
 - Prévention des envols

3.7.1 Emission atmosphériques et composition du biogaz

Actuellement, aucune installation de drainage, de collecte et de traitement du biogaz n'est en place sur la zone d'exploitation (casier 2 et 3).

Seul le casier 1 fait l'objet d'une surveillance de ses émissions gazeuses. 6 puits de captages ont été forés en 2010 et des analyses du biogaz sont réalisées chaque année.



Localisation des puits forés sur le casier 1

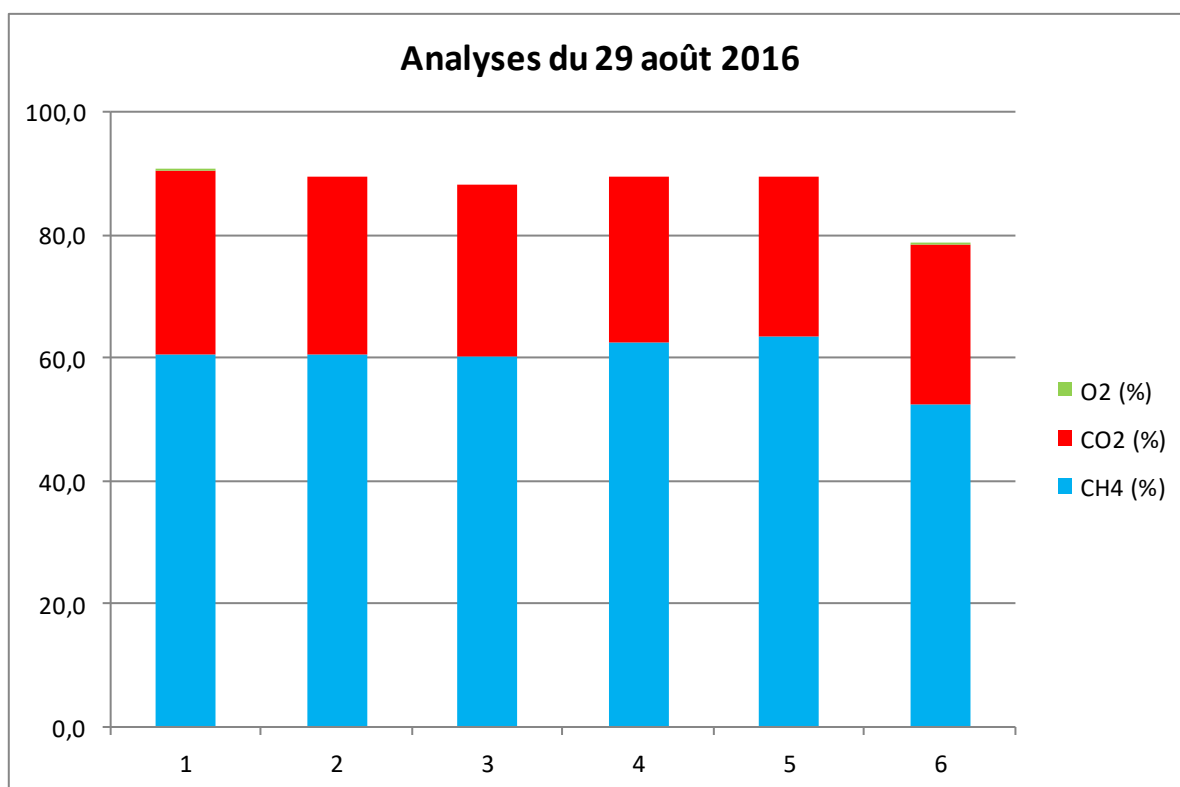
En 2015, les travaux de couverture finale des casiers 1 et 2 auraient dû être engagés repoussant du même coup les analyses de biogaz du casier 1. Cependant ces aménagements ont été repoussés sans qu'une analyse ne soit planifiée. Ainsi un saut de 2 ans a été effectué jusqu'aux analyses intervenues le 29 août 2016 dont voici les résultats ci-après :

- Conditions d'interventions

Température	Humidité	Pression atm.	Ciel	Vent	Précipitations
31,5 °C	34,5 %HR	967 hPa	Dégagé	Nul	Aucunes

- Résultats des mesurages

Puits	CH ₄ (%)	CO ₂ (%)	O ₂ (%)	H ₂ S ppm	Pression mbar	Température °C	Humidité %HR	Vitesse m/s
1	60,6	30,0	0,2	398,0	0,00	39,6	55,4	0,0
2	60,6	29,0	0,0	638,0	0,18	34,3	87,4	0,0
3	60,1	28,0	0,0	562,0	0,10	34,3	88,5	0,0
4	62,5	27,0	0,0	26,0	0,10	34,0	88,3	0,0
5	63,4	26,0	0,0	21,0	0,06	34,9	79,6	0,0
6	52,5	26,0	0,1	50,0	0,08	35,2	83,9	0,0



- Commentaires du chargé de mesure :

« Les taux des composants principaux étaient similaires à ceux des deux années précédentes. Les taux en méthane très riches ne signifient pas à eux seuls une forte production de biogaz, ni des éventuelles odeurs, car la pression en sortie des événements est très faible.

Les taux d'H₂S sont plus élevés qu'en 2014, notamment sur les puits les plus récents. Cette tendance d'augmentation de l'H₂S est commune à beaucoup de sites en France depuis quelques années. »

3.7.2 Surveillance des eaux

3.7.2.1 Eaux résiduaires

Les eaux résiduaires du site pouvant faire l'objet d'un rejet dans le milieu naturel se divisent en deux catégories :

- Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dirigées vers un bassin pluvial tampon de 1 700 m³ de capacité. Ces eaux ne sont théoriquement pas polluées dans la mesure où elle ne ruisselle pas sur la zone d'exploitation
- Les eaux épurées ou « perméats » issues du traitement des lixiviats par une Unité d'Osmose Inverse (UOI). Avant traitement, les lixiviats transitent par un bassin de stockage de 2 000 m³.

3.7.2.2 Eaux de ruissellement interne

L'AP du 28 novembre 2008 prévoit dans son article 9.2.3.1.1 qu'un contrôle des eaux pluviales soit effectué « à chaque fois qu'il est envisagé de procéder à un rejet au milieu récepteur des eaux pluviales contenues dans le bassin et en tout état de cause au moins une fois par trimestre ». Les résultats trimestriels sont les suivants :

Les campagnes d'analyse pour l'année 2016 ont été réalisées par le Laboratoire Départemental du Var, basé à Draguignan (83). Les valeurs trouvées sont renseignées dans le tableau ci-après :

Paramètres	Unité	Valeurs limites AP 2008	21/03/16	23/06/16	06/10/16	06/12/16
Température de mesure pH	°C	< 30	14,7	26,0	12,7	6,5
pH	-	Entre 5,5 et 8,5	9,1	9,6	9,2	8,5
Conductivité	µS/cm	< 500	537	549	1485	1585
Matière En Suspension totales (MEST)	mg/l	35	8	3800	280	97
Carbone Organique Total (COT)	mg/l	70	24	91	150	121
Demande chimique en oxygène (DCO)	mg/l	125	Non mesuré	1077	667	359
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	mg/l	30	12	360	80	25
Azote globale	mg/l	30	3	48	29	12
Phosphore total	mg/l	30	0,44	3,60	3,600	0,47
Phénols	mg/l	0.1	< 0.010	< 0,010	< 0,010	< 0,010
Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al) dont :	mg/l	15				
- Chrome	mg/l	0.10	< 0.010	Pb labo	Pb labo	Pb labo
- Cadmium	mg/l	0.20	< 0.001	< 0,001	< 0,001	< 0,001
- Plomb	mg/l	0.50	< 0.002	< 0,002	0,003	< 0,002
- Mercure	µg/l	0.05	< 0.010	< 0,010	< 0,010	< 0,010
Arsenic	mg/l	0.1	0.003	0,016	0,035	0,005

Fluor et composés	mg/l	15	0.09	0,18	< 0,050	0,34
Cyanures libres	mg/l	0.1	< 0.010	< 0.010	< 0.010	< 0,010
Hydrocarbures totaux	mg/l	10	< 0.1	0,30	< 0,010	< 0,10
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l	1	< 1	< 0,5	< 0,50	< 0,50

Commentaire : Les eaux contenues dans la lagune ne peuvent pas être rejetées dans le milieu naturel en raison du dépassement de certains paramètres (conductivité, MEST, DCO, DBO5). En effet, ces eaux demeurent souillées suite à un mélange avec des lixiviats en 2014 pour éviter un débordement de la lagune des lixiviats.

3.7.2.3 Perméats

En 2016, ce sont 3300 m³ de lixiviats qui ont été traitées par l'intermédiaire d'une Unité d'Osmose Inverse, sous la gestion de la société SITA Bioénergies SA. A 21 € le m³ traité, le montant de la prestation s'élève 69 300 € HT. Sur l'année 2016, l'installation a eu un rendement d'épuration de 66,66% contre 60% en 2015 :

Volume initial traité	3300 m ³	
Sous-produits	Perméat	Concentrât
	2200 m ³	1100 m ³
Exutoire	Milieu naturel. (vallon à l'aval du site de la décharge – art. 4.3.5 de l'AP de 2008)	Réinjection dans le massif de déchets

Si l'an dernier, le prestataire Provence Eco Conseils en charge de la surveillance des eaux n'avait pu prélever des eaux issues des perméats en raison du non fonctionnement de l'unité d'osmose inverse (pannes dues à la foudre ou période de repos de la machine), l'intervention effectuée le 23 juin 2016 a permis d'effectuer ces analyses :

Paramètres	Unité	23/06/2016	Valeurs limites AP 2008
Température de mesure pH	°C	29,6	< 30
pH	-	10,20	Entre 5,5 et 8,5
Conductivité	µS/cm	2584	< 500
Matière En Suspension totales (MEST)	mg/l	< 2	35
Carbone Organique Total (COT)	mg/l	14,0	70
Demande chimique en oxygène (DCO)	mg/l	36,0	125
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	mg/l	< 0,5	30
Azote globale	mg/l	35,0	30
Phosphore total	mg/l	0,066	30
Phénols	mg/l	< 0,010	0.1

Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al) dont :	mg/l		15
- Chrome	mg/l	Pb labo	0.10
- Cadmium	mg/l	< 0,001	0.20
- Plomb	mg/l	< 0,002	0.50
- Mercure	µg/l	< 0,00001	0.05
Arsenic	mg/l	0,005	0.1
Fluor et composés	mg/l	0,13	15
Cyanures libres	mg/l	< 10	0.1
Hydrocarbures totaux	mg/l	< 0,1	10
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l	< 0,5	1

Le perméat présente une forte conductivité pour un effluent osmosé. Son prélèvement a été effectué sur la cuve de stockage de ce perméat avant son rejet dans le milieu naturel. L'unité de traitement ayant fait l'objet d'une panne récente, elle n'a été réactivée que pour favoriser le prélèvement d'un échantillon. Ce dernier peut, selon le prestataire, faire apparaître des résultats différents de ceux que l'on pourrait obtenir en fonctionnement optimal.

La société SITA Bioénergie en charge du traitement par osmose inverse a fait remarquer au SMZV que le bassin de lixiviats a atteint un niveau bas avec pour conséquence un lixiviats disposant d'une très forte conductivité. Le traitement actuel, calibré pour obtenir un ratio de 70% de perméat, ne pouvant plus être maintenu sous peine de produire un perméat avec une forte conductivité, le SMZV a fait le choix d'interrompre ses campagnes de prélèvement dans l'attente d'une conductivité compatible.

Toutefois, aucune substance toxique dans la composition du perméat n'a été relevée lors de cette analyse et ce perméat est conforme à un rejet dans le milieu naturel.

3.7.2.4 Eaux souterraines

Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en deux temps :

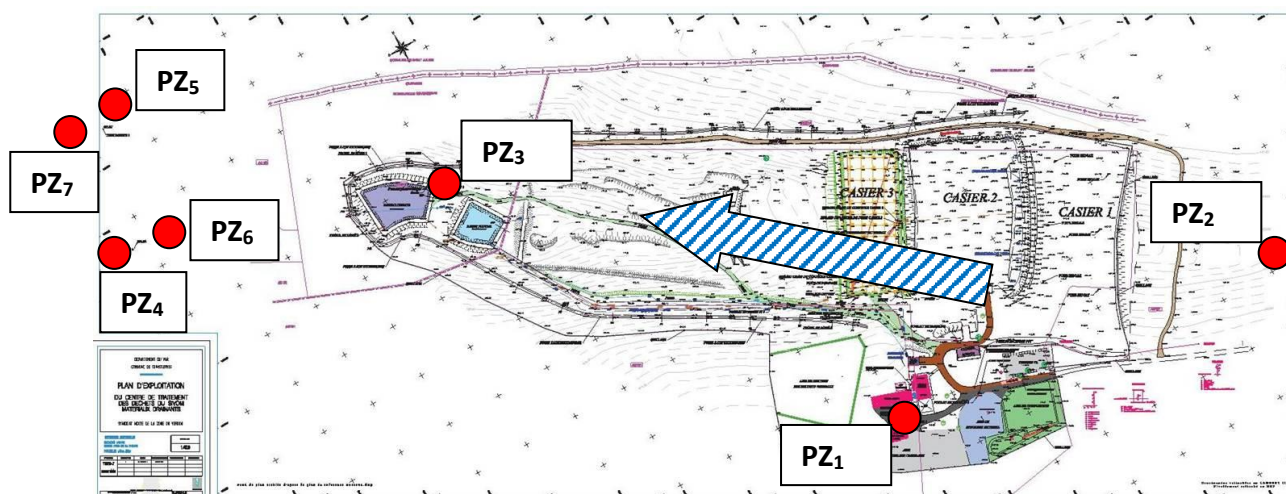
- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ₁, PZ₂ et PZ₃, en 2002,
- PZ₄ et PZ₅ en 2013
- PZ₆ et PZ₇ en 2016

3.7.2.4.1 Méthodologie et emplacements des piézomètres

Les cinq premiers ouvrages sont suivis quatre fois par an, conformément à l'art. 9.2.4 de l'AP de 2008 (tableau ci-après résumant les fréquences et paramètres d'analyses à réaliser sur les eaux souterraines).

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du casier 1, PZ₆ et PZ₇ ont été forés au mois d'avril 2016, respectivement à proximité de PZ₄ et PZ₅. Le prestataire en charge des analyses a jugé préférable de retarder l'analyse de référence de ces piézomètres au 4^e trimestre, privilégiant une analyse simplifiée au trimestre 3.

Paramètre analysé	Fréquence d'analyse
Conductivité, potentiel d'oxydo-réduction, pH, COT	Une analyse complète annuelle et trois analyses trimestrielles
<u>Analyses physico-chimiques :</u> NO_2^- , NO_3^- , NH_4^+ , Cl^- , SO_4^{2-} , PO_4^{3-} , K^+ , Na^+ , Ca^{2+} , Mg^{2+} , Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, DCO, AOX, PCB, HAP, BTEX <u>analyse biologique :</u> DBO5 <u>analyses bactériologiques :</u> coliformes fécaux, coliformes totaux, streptocoques fécaux, salmonelles (présence)	une analyse de référence avant la mise en exploitation ; puis une analyse tous les ans.



Localisation des piézomètres existants et nouvellement créés sur le site avec le sens d'écoulement supposé des eaux souterraines

- PZ₂ est le piézomètre amont.
- PZ₁ apparaît légèrement excentré par rapport à la zone d'exploitation. La pertinence de son positionnement est remise en cause bien qu'il soit dans le sens global de l'écoulement supposé des eaux souterraines.
- PZ₃ est considéré comme le piézomètre aval. Cependant, son positionnement à l'amont du bassin des lixiviats a nécessité le forage rapide de 2 autres piézomètres après ce bassin.
- PZ₄ et PZ₆ dans l'axe du vallon,
- PZ₅ et PZ₇ dans l'axe supposé de l'écoulement des eaux.

Les prélèvements d'eau sont effectués dans les piézomètres à l'aide d'une pompe immergée électrique en inox « Grundfos MP1 ».

Les piézomètres sont vidangés pendant plusieurs minutes avant la récupération des échantillons destinés à l'analyse. Ce renouvellement d'eau permet l'élimination d'éventuelles eaux captives non représentatives de la nappe.

Les échantillons sont ensuite conditionnés dans un flaconnage adapté, fourni par le laboratoire d'analyse. Le mode de désinfection et les récipients sont choisis en fonction des analyses réalisées, de façon à ne pas interférer avec les composés recherchés.

Les analyses des eaux souterraines de l'année 2016 ont été réalisées par le Laboratoire Départemental du Var, basé à Toulon.

3.7.2.4.2 Résultats des analyses

Analyse annuelle complète 21/03/2016						
Analyse	Unité	PZ ₁	PZ ₂	PZ ₃	PZ ₄	PZ ₅
Paramètres terrain						
pH	pH	6,7	7	7	7,2	7,2
Potentiel Redox	mV	-159,9	219,4	64,9	195,5	-30,7
Température de l'eau	°C	14,4	13,6	15,5	15,7	15,5
Oxygène et matière organique						
COT	mg/l	6,1	9,4	8,2	2,1	2,7
DBO ₅	mg/l O ₂	1,1	36	2	1,1	0,8
DCO	mg/l O ₂	< 30	50	31	<30	<30
ST DCO	mg/l O ₂	16,00	Non mesuré	Non mesuré	<5,0	<5,0
Minéralisation						
Conductivité à 25°C	µS/cm	852	688,00	715	552	559
Calcium	mg/l	180,7	146,8	151,1	111,4	120,5
Magnésium	mg/l	5,02	4,36	4,25	2,38	1,98
Sodium	mg/l	8,9	3,10	34,5	4,0	2,3
Potassium	mg/l	1,7	0,6	9,1	0,4	0,4
Chlore total	mg/l	17,2	8,3	14,8	4,9	2,2
Sulfates	mg/l	26,2	7,7	10,3	9,7	4,8
Paramètres azotés et phosphorés						
Ammoniaque (en NH ₄)	mg/l	< 0,02	< 0,02	0,03	< 0,016	< 0,016
Nitrites (en NO ₂)	mg/l	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01
Nitrates (en NO ₃)	mg/l	< 0,5	2,2	17,1	2,6	< 0,5
Orthophosphates (en PO ₄)	mg/l	< 0,0193	< 0,0193	< 0,0193	< 0,0193	< 0,0193
Oligo-éléments et micropolluants minéraux						
Cadmium	µg/l	<1	<1	<1	<1	<1
Chrome total	µg/l	<5	<5	<6	<5	<5
Cuivre	µg/l	<10	<10	<10	<10	<10
Etain	µg/l	<5	<5	<5	<5,0	<5,0
Mercuré	µg/l	<10	<10	<10	<10	<10
Nickel	µg/l	10,00	<5	9	<5	<5
Plomb	µg/l	<2	<2	<2	<2	<2
Zinc	µg/l	<10	<5	<10	<10	<10
Fer, Manganèse et divers						
Manganèse total	µg/l	16	<10	36	<10	<10
Hydrocarbures polycycliques aromatiques						
2-méthyl fluoranthène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010

2-méthyl naphtalène	µg/l	0,022	0,023	0,014	0,015	<0,010
Acénaphthène	µg/l	<0,050	<0,050	<0,010	0,022	0,022
Acénaphthylène	µg/l	<0,050	<0,050	<0,010	<0,010	<0,010
Anthracène	µg/l	<0,050	<0,050	<0,010	<0,010	<0,010
Benzo(a)pyrène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Benzo(a)anthracène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Benzo(b)fluoranthène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Benzo(ghi)pérylène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,011
Benzo(k)fluoranthène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Chrysène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Fluoranthène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Fluorène	µg/l	0,078	0,060	0,067	0,078	0,077
Indéno(1,2,3-Cd)Pyrène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Naphtalène	µg/l	0,046	0,040	0,021	0,024	0,020
Phénanthrène	µg/l	0,050	0,045	0,042	0,037	0,040
Pyrène	µg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Bactériologie						
Bactéries coliformes	/100 ml	1	Incompta ble	Incompta ble	Illisible*	Illisible*
Escherichia coli NPP	/100 ml	1	Illisible*	2	Illisible*	Illisible*
Entérocoques intestinaux NPP	/100 ml	<1	<1	80	<1	<1
Salmonella sp	/5l	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence
AOX (dissous après filtration)	mg/l	0,02	0,03	0,01	<0,01	<0,01
BTEX						
1, 2,3-triméthylbenzène	µg/l	<1	<1	<1	<1	<1
Benzène	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Ethylbenzène	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Toluène	µg/l	1,3	2,3	1,3	1,1	1,2
Xylène (m+p)	µg/l	<1	<1	<1	<1	<1
Xylène (ortho)	µg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
PCB						
PCB28, PCB52, PCB101, PCB118, PCB138, PCB153, PCB180	ng/l	<10,00	<10,00	<100	<100	<100

Analyse annuelle simplifiée 23/06/2016						
Analyse	Unité	PZ ₁	PZ ₂	PZ ₃	PZ ₄	PZ ₅
Paramètres terrain						
Aspect	/	Limpide	Limpide	Trouble/ orangée	Léger trouble/ gris	Trouble/ gris
Présence de MES	/	Néant	Néant	Moyenne à forte	Faible	Moyenne à forte
pH	pH	6,6	7,0	6,9	6,7	6,7
Potentiel Redox	mV	158,6	124,5	167	128,3	122,5
Température de l'eau	°C	17,3	17,4	17,4	16,9	17,3
Oxygène et matière organique						
COT	mg/l	4,4	25,0	11,0	3,0	3,2
Minéralisation						
Conductivité à 25°C	µS/cm	700	666	1285	589	597

Analyse annuelle simplifiée 06/10/2016								
Analyse	Unité	PZ ₁	PZ ₂	PZ ₃	PZ ₄	PZ ₅	PZ ₆	PZ ₇
Paramètres terrain								
pH	pH	6,5	6,9	6,7	7	7,1	7,2	7,2
Potentiel Redox	mV	209,5	216,4	178,9	138,3	137,6	-188,7	171,2
Température de l'eau	°C	14,6	15,1	15,6	15,8	15,4	15,3	15,5
Oxygène et matière organique								
COT	mg/l	6,3	19	52	3	2,8	3	2
Minéralisation								
Conductivité à 25°C	µS/cm	627	674	1688	587	552	491	463

Analyse annuelle simplifiée 06/12/2016						
Analyse	Unité	PZ ₁	PZ ₂	PZ ₃	PZ ₄	PZ ₅
Paramètres terrain						
Aspect		Limpide	Limpide	Trouble/ orangée	Léger trouble/ gris	Trouble / gris
Présence de MES		Néant	Néant	Moyenne à forte	Faible	Moyen à fort
pH	pH	6,5	6,9	6,9	7	7,1
Potentiel Redox	mV	206,4	211,7	202,9	87,9	112,7
Température de l'eau	°C	14,7	11,1	14,7	14,3	14
Oxygène et matière organique						
COT	mg/l	5,2	4,9	3,9	3,6	2,4
Minéralisation						
Conductivité à 25°C	µS/cm	650	698	658	614	543

3.7.2.4.3 Synthèse analytique du prestataire

On remarque pour l'année 2016 :

- aucun dépassement des valeurs limites (VCI/CMA) en PZ1, PZ2, PZ4 et PZ5 ;
- absence de PCB et de salmonelles sur l'ensemble des cinq piézomètres ;
- quelques traces de toluène (BTX), HAP et AOX dans l'eau de chacun des piézomètres, en proportions similaires (faibles concentrations)
- paramètres bactériologiques : l'ensemble des valeurs est proche de zéro.

Une conclusion détaillée se situe en page 16 du rapport de surveillance des eaux 2016 présent en annexe.

3.7.2.4.4 Analyse de référence des piézomètres 6 et 7

Cette analyse a été effectuée durant la campagne du 6 décembre 2016.

Analyse	Unité	Pz6	Pz7
Paramètres terrain			
Aspect		Trouble / cuttings	Trouble / cuttings
pH		7,20	7,20
Potentiel Redox	mV	199,50	169,70
Température de l'eau	°C	14,40	14,10
NS/tête de l'ouvrage			
Oxygène et matière organiques			
COT	mg/L	1,00	1,80
DBO5	mg/l O2	2,10	1,80
DCO	mg/l O2	<30	<30
ST DCO	mg/l O2	<5,0	<5,0
Minéralisation			
Conductivité à 25°C	µS/cm	457,00	507,00
Calcium	mg/L	88,60	94,30
Magnésium	mg/L	5,20	8,20
Sodium	mg/L	1,90	2,20
Potassium	mg/L	<1	1,18
Chlore total	mg/L	3,40	3,00
Sulfates	mg/L	2,50	4,30
Paramètres azotés et phosphorés			
Ammoniaque (en NH4)	mg/L	<0,02	<0,02
Nitrites (en NO2)	mg/L	<0,01	<0,01
Nitrates (en NO3)	mg/L	2,90	<0,5
Orthophosphates (en PO4)	mg/L	0,0380	<0,0193
Oligo éléments et micropolluants minéraux			
Cadmium	µg/l	<1	<1
Chrome total	µg/l	<5,0	<5,0
Cuivre	mg/L	<0,010	<0,010
Etain	µg/l	<5,0	<5,0
Mercure	µg/l	0,01	<0,01
Nickel	µg/l	<5,0	<5,0
Plomb	µg/l	<2	<2,0
Zinc	mg/L	0,860	0,267
Fer, Manganèse et divers			
Manganèse total	µg/l	<0,010	226
Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques			
2-méthyl fluoranthène	µg/l	<0,005	<0,005
2-méthyl naphthalène	µg/l	0,011	0,011
Acénaphthène	µg/l	<0,010	<0,010

Acénaphthylène	µg/l	<0,005	<0,005
Anthracène	µg/l	<0,005	<0,005
Benzo(a)pyrène	µg/l	<0,005	<0,005
Benzo(a)anthracène	µg/l	<0,005	<0,005
Benzo(b)fluoranthène	µg/l	<0,005	<0,005
Benzo(ghi)perylène	µg/l	<0,005	<0,005
Benzo(k)fluoranthène	µg/l	<0,005	<0,005
Chrysène	µg/l	<0,005	<0,005
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	<0,005	<0,005
Fluoranthène	µg/l	<0,005	<0,005
Fluorène	µg/l	0,058	0,056
Indéno(1,2,3-Cd)Pyrène	µg/l	<0,005	<0,005
Naphtalène	µg/l	<0,010	<0,010
Phénanthrène	µg/l	0,058	0,042
Pyrène	µg/l	<0,005	<0,005
HPA totaux sauf fluoranthène, benzo(a)	µg/l	<0,030	<0,030
Bactériologie			
Bactéries coliformes	UFC/100ml	illisible	illisible
Escherichia coli NPP	UFC/100ml	illisible	illisible
Entérocoques intestinaux NPP	UFC/100ml	<1	<1
Salmonella sp	/5L	Absence	Absence
AOX (dissous après filtration)	mg/l	<0,01	<0,01
BTEX			
1,2,3-triméthylbenzène	µg/l	<1	<1
Benzène	µg/l	<0,5	<0,5
Ethylbenzène	µg/l	<0,5	<0,5
Toluène	µg/l	<0,5	<0,5
Xylènes (m+p)	µg/l	0,17	0,16
Xylène ortho	µg/l	<0,05	0,068
PCB			
PCB28	ng/l	<10	<10
PCB52	ng/l	<10	<10
PCB101	ng/l	<10	<10
PCB118	ng/l	<10	<10
PCB138	ng/l	<10	<10
PCB153	ng/l	<10	<10
PCB180	ng/l	<10	<10

Selon le prestataire, ces deux piézomètres ne présentent pas d'anomalies de mesures et permettent, en l'état, de conclure à une dissipation de tout éventuel impact de l'ISDND sur les eaux souterraines à l'aval du site.

Le rapport d'analyse 2016 est joint à l'annexe 2 du rapport.

3.7.2.5 Analyse des lixiviats

Une campagne d'analyse des eaux du bassin des lixiviats est effectuée à minima tous les deux ans selon les besoins du SMZV. Après une première étude le 25 juin 2015, l'analyse comptant pour l'année 2016 a également été réalisée par le Laboratoire Départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, basé à Draguignan (83). Les valeurs trouvées sont renseignées dans le tableau ci-après :

Analyse	Unité	21 mars 2016
pH	pH	8,2
Température de l'eau	°C	11,5
COT	mg/l	1300
Paramètres eaux usées		
DBO5	mg/l O ₂	190
DCO	mg/l O ₂	4562
ST DCO	mg/l O ₂	Non mesuré
Conductivité à 25°C	µS/cm	16490
Matières en suspension	mg/l	68
Fluorure	mg/l	0,27
Paramètres azotés et phosphorés		
Azote global	mg/l	830
Nitrites (NO ₂)	mg/l	< 0,3
Nitrates (NO ₃)	mg/l	< 0,5
Phosphore total	mg/l	5,5
Analyses physicochimiques		
Indice phénol	mg/l	0,16
Indice hydrocarbures	mg/l	0,3
Cyanures libres	mg/l	0,09
Mercuré	mg/l	< 0,5
Arsenic	mg/l	0,15
Cadmium	mg/l	< 0,002
Plomb	mg/l	0,003
Composés organiques volatiles		
Benzène	µg/l	< 0,5
Toluène	µg/l	< 1
Ethylbenzène	µg/l	0,6
Xylène (m+p)	µg/l	< 1
Xylène (ortho)	µg/l	< 0,54
Styrène	µg/l	< 0,5
1,2,3-triméthylbenzène	µg/l	< 1
1,2,4-triméthylbenzène (pseudocumène)	µg/l	< 1
1,3,5-triméthylbenzène (mésitylène)	µg/l	< 1
Isopropylbenzène (cumène)	µg/l	1,2
4-isopropyltoluène (p cymène)	µg/l	< 0,5
Tert butylbenzène	µg/l	< 0,5
n-butyl benzène	µg/l	< 0,5
Methyl-tertiobutylether	µg/l	< 0,5
1,1,2,2-tétrachloroéthane	µg/l	< 0,50
1,1,1-trichloroéthane	µg/l	< 0,05
1,1,2-trichloroéthane	µg/l	< 0,50
1,1,2-trichlorotrifluoroéthane (fréon 113)	µg/l	< 0,50
1,1-dichloroéthane	µg/l	< 0,50
1,1-dichloroéthylène	µg/l	< 0,50

1,2-dibromoéthane	µg/l	< 0.50
1,2-dichloroéthane	µg/l	< 0.50
Cis 1,2-dichloroéthylène	µg/l	< 0.50
Trans 1,2-dichloroéthylène	µg/l	< 0.50
1,2-dichloropropane	µg/l	< 0.50
2,3-dichloropropène	µg/l	< 0.50
3-chloropropène (chlorure d'allyle)	µg/l	< 0.50
Bromochlorométhane	µg/l	< 0.50
Bromoforme	µg/l	< 0.50
Chloroforme	µg/l	< 0.50
Chlorométhane	µg/l	< 0.50
Chlorure de vinyle	µg/l	< 0.50
Cis 1,3-dichloropropylène	µg/l	< 2.00
Trans 1,3-dichloropropylène	µg/l	< 2.00
Dibromochlorométhane	µg/l	< 0.50
Dichlorobromométhane	µg/l	< 0.50
Dichlorométhane	µg/l	< 5.0
Hexachloroéthane	µg/l	< 0.50
Tétrachloroéthylène	µg/l	< 0.50
Tétrachlorure de carbone	µg/l	< 0.50
Trichloroéthylène	µg/l	< 0.50
Trichlorofluorométhane	µg/l	< 0.50
Monochlorobenzène	µg/l	< 0.50
2-chlorotoluène	µg/l	< 0.50

Commentaire : Les lixiviats présentent une forte conductivité, conséquence de la réinjection des concentrât dans le casier. Par ailleurs, une importante quantité de limon se concentre en fond de bassin. Un curage sera effectué en 2017.

3.7.3 Surveillance des déchets

L'ISDND de Ginasservis produit des déchets issus de sa propre activité. Ceux-ci sont majoritairement dirigés vers la déchetterie de Ginasservis par les moyens internes (aérosols, solvants...). Ils sont ensuite pris en charge par un prestataire agréé, SPUR ENVIRONNEMENT (Rognac – 13) qui les traite en fonction de leur dangerosité ou caractéristiques physico-chimiques.

Le site possède une colonne à huile pour les huiles usagées de vidange. Le prestataire agréé en charge de leur élimination est la société SEVIA (Rognac – 13).

Le pompage des eaux « sales » du débourbeur/déshuileur, raccordé à l'aire de lavage se fait par l'intermédiaire d'un prestataire agréé : la société MEGY Assainissement (Saint-Michel l'Observatoire – 04).

En 2016, les quantités traitées ont été les suivantes :

Déchet	Quantité traitée (m³)	Exutoire
Eaux de vidanges (débourbeur/déshuileur)	16	MEGY Assainissement

3.7.4 Surveillance des niveaux sonores

Une campagne de mesures des bruits engendrés par l'installation de stockage dans le voisinage proche du site a été réalisée en 2013 (cf. rapport d'activité 2013).

Aucune autre mesure n'a été effectuée en 2016.

Les prochains contrôles des niveaux sonores seront réalisés sur demande de l'Inspection des Installations Classées (art. 9.2.7 de l'AP de 2008).

3.7.5 Prévention des envols

Afin de lutter contre les risques d'envols de déchets légers (type : papiers, plastiques) plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- Un compactage régulier est effectué sur le site permettant l'homogénéisation et le maintien du déchet,
- Un recouvrement régulier en matériaux inertes,
- La pose de filets de protection anti-envols,
- Un ramassage rigoureux des envols effectué manuellement dans les filets et l'ensemble de la périphérie du stockage, ceci afin d'éviter toute accumulation.

Les filets de protection anti-envols sont en place depuis le début de l'exploitation. Ils sont positionnés sur la partie Sud-Est du site, afin de récupérer un maximum d'envols lors d'épisode sous vents dominants (Nord / Nord-Ouest). Les travaux de couverture finale du casier 1 ont permis l'aménagement de filets anti-envols amovibles (cf. photo ci-dessous).



Depuis mars 2013, un contrat de prestations de service a été signé avec l'Etablissement de Santé d'Aide par le Travail (ESAT) de Salernes. Il consiste à organiser deux fois par mois (prestation devient hebdomadaire entre juin et septembre) des ramassages des envols des déchets volatils par 4 à 5 personnes. Equipées de pinces à ramasser, elles récupèrent les envols et les collectent dans des sacs de 110L. Ces sacs sont ensuite comptabilisés et jetés dans le casier en exploitation de l'ISDND par les agents du SMZV. Le tableau suivant récapitule le nombre de sacs collectés depuis 2013.

Année	Nombre d'interventions	Nbre de sacs de 110L collectés
2013	19	637
2014	32	688
2015	26	670
2016	21	538
Total		2533

3.8 Incidents et événements divers

3.8.1 Incidents

Date	Nature	Origine	Superficie du sinistre	Conséquences matérielles ou sur l'environnement
26 août 2016	Incendie	Inconnue	190 m ²	Aucune

Le descriptif détaillé de cet incident a été transmis à l'inspecteur des installations classées dans le cadre :

- Du message d'information transmis à la DREAL suite à la survenance de l'incident (article 2.5.1 de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008)
- Les rapports d'activités trimestriels

Suite à cet incident, la DREAL a souhaité que le SMZV effectue des vérifications pour s'assurer que le feu ne se soit pas propagé sous le massif de déchet, endommageant ainsi la géomembrane. Dans ce but, les équipes techniques ont creusé à l'endroit de l'incendie et ont pu en conclure que ce dernier n'avait atteint que les déchets en surface.

Le message d'information transmis à l'unité territoriale est joint à l'annexe 3 du rapport.

3.8.2 Evénements

Sur commande de l'Inspecteur des Installations Classées, un contrôle inopiné des déchets entrants sur le site a été réalisé par un bureau de contrôle dûment agréé : APAVE SUDEUROPE (Châteauneuf Lès Martigues – 13), les 30 juin et 26 décembre 2016.

Les rapports définitifs des contrôles inopinés sont joints à l'annexe 4 du rapport.

Malgré le fait que le laboratoire CERECO ait été missionné pour réaliser les contrôles inopinés des rejets acqueux, des problèmes liés à problème l'unité d'osmose et l'absence d'aménagement d'un point de rejet des perméats n'ont pas permis d'effectuer d'analyses inopinés en 2016.

4 DEPENSES ENGENDREES SUR L'ISDND

4.1 Travaux

Au cours de l'année, des travaux ont permis la réhabilitation du casier n°1 de l'ISDND, à savoir une couverture finale, une reprise des filets anti-envols ainsi que des aménagements sur le talus sud-est. Le SMZV en a profité, pour répondre aux observations de la DREAL, pour faire réaliser deux nouveaux piézomètres en aval du site.

<i>Prestation</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Lot 1 : Terrassements et VRD	Eurovia	406 215,00 €	487 458,00 €
Lot 2 : Etanchéité par géosynthétiques	EGC Galopin	250 432,95 €	300 519,54 €
Lot 3 : Collecte des biogaz	Razel Bec	48 095,00 €	57 714,00 €
Lot 4 : Réalisation de piézomètres	Matheron Forages	40 765,00 €	48 918,00 €
Mission contrôle géotechnique/geosynthétiques	CEBTP	8 235,00 €	9 882,00 €
Mission CSPS	BTP consultant	1 440,00 €	1 728,00 €
Mission géomètre	Jacquot Solère	3 995,00 €	4 794,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre	Burgeap	73 900,00 €	88 680,00 €
Total		833 077,95 €	999 693,54 €

4.2 Prestations de services

Afin de bénéficier de matériaux pour couvrir un éventuel incendie ou pour limiter les envols, le SMZV a fait le choix de concasser les gravats issus des déchetteries de son territoire pour renouveler son stock.

<i>Prestation</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Concassage de 4221 tonnes de gravat	SMAG	18 999,42 €	22 799,30 €
Total		18 999,42 €	22 799,30 €

4.3 Acquisitions

Afin d'envisager un accueil réglementaire des véhicules entrant sur l'ISDND, une guérite a été livrée près du pont bascule (cf. photo page 17).

<i>Acquisitions</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Guérite à l'accueil du pont bascule	Bungalow Pro	4 735,00 €	5 682,00 €
Total		4 735,00 €	5 682,00 €

4.4 Contrôles périodiques

Le site de Ginasservis fait régulièrement l'objet de contrôles périodiques de bon fonctionnement de ses installations ou matériels déjà en place.

Au cours de l'année 2016, ces contrôles ou vérifications ont portés sur :

<i>Prestation</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Contrôle des installations électriques	Apave SudEurope	322,08 €	386,50 €
Contrôles des engins mécaniques		947,85 €	1 137,42 €
Maintenance du portique radioactivité	Saphymo	805,00 €	966,00 €
Maintenance station carburant	Madic	1 795,00 €	2 154,00 €
Maintenances des bornes à incendie	SMMI	545,00 €	654,00 €
Pompage et analyse des biogaz	CATTEC	279,00 €	334,80 €
Surveillances des eaux	Provence Eco conseil	22 061,88 €	26 474,26 €
Réalisation de plan topographique	CLD Conseil	4 920,00 €	5 904,00 €
Réalisation d'astreinte du personnel	SMZV	15 600,00 €	18 720,00 €
Contrôle inopiné déchets (x2)	Apave SudEurope	2 690,00 €	3 228,00 €
Maintenance du système de pesée du pont bascule	Visa Mesures	965,03 €	1 158,04 €
Total		50 930,84 €	61 117,01 €

4.5 Maintien de la certification ISO 14001

Le maintien de la certification nécessite la mise en place d'une veille réglementaire ainsi qu'une prestation d'audit interne pour identifier les points d'amélioration à mettre en œuvre avant l'audit de renouvellement.

<i>Prestations</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Veille réglementaire	Apave SudEurope	1 895,62 €	2 274,74 €
Audit interne		2 130,00 €	2 556,00 €
Audit de renouvellement	Apave Certification	2 137,50 €	2 565,00 €
Total		6 163,12 €	7 395,74 €

5 MANAGEMENT ENVIRONNEMENT QUALITE ET SECURITE

5.1 Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous.

Le Syndicat a souhaité sensibilisé ses fournisseurs sur le respect des consignes dans l'enceinte de l'ISDND. Cette communication va de pair avec la mise en place de la certification ISO 14001, dont un des aspects est le respect des consignes (de sécurité ou autres).

De plus, un plan de circulation matérialisant l'ensemble des installations de l'ISDND a été positionné à droite du portail d'entrée (cf. image ci-dessous).



5.2 Environnement

Les 29 et 30 juin 2016, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Ginasservis a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001. Après 3 ans de certification, l'audit réalisé par l'inspecteur Paul De Gevigney, missionné par l'organisme par Apave Certification, consistait en une revue complète du système de management mis en place par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon sur le périmètre comprenant la installation de stockage de déchets non dangereux et le garage atelier.

A l'issue de cet audit, la certification ISO 14001 a été reconduite le 26 juillet 2016 pour une durée de deux ans jusqu'au 14 septembre 2018.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Être conforme aux exigences réglementaires et autres exigences,
- Préserver la qualité des eaux et du sol par la prévention des pollutions,
- Maîtriser et réduire les impacts environnementaux les plus importants et en particulier :

- Les envois de déchets,
- La consommation de ressources naturelles (carburant, eau, électricité...),
- Les nuisances liées aux voies de circulation (boues, suintements...),
- Les nuisances et risques liées aux incendies,
- La gestion des déchets générés par l'activité du site (atelier et casier).

Le document attestant du renouvellement de la certification est joint à l'annexe 5 du rapport.
--

Le montant des prestations pour le suivi de la certification ISO 14001 est le suivant :

6 VIE ADMINISTRATIVE

6.1 Contrôles inopinés des services de la DREAL

Le 27 septembre 2016, l'Inspection des Installations Classées, représentée par M. Olivier Roman, a effectué une visite d'inspection annuelle afin de contrôler le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation. A l'issue de sa visite et au regard de quelques non-conformités, l'inspecteur a dressé cinq fiches d'écart. Il y a notamment mis en évidence la quantité importante de déchets valorisables enfouis avec pour conséquence notable un dépassement des côtes maximales de stockage sur les casiers 2 et 3, ainsi que certaines conditions d'exploitation non respectées.

Les fiches d'écarts avec leurs réponses sont jointes à l'annexe 6 du rapport.

Puis, le 22 novembre 2016, M. Olivier Roman est revenu sur l'Installation de Stockage pour préparer la Commission de Suivi de Site. Une fiche de remarques et 4 fiches d'écarts ont alors été dressées pour l'occasion. Furent mis en avant la présence importante d'envols sur le site, une gestion des ERI et un traitement des lixiviats défectueux.

Les fiches de remarques avec leurs réponses sont jointes à l'annexe 7 du rapport.

6.2 Suivi réglementaire de l'ISDND

6.2.1 Procès-verbal de délit

Suite à l'inspection du 7 septembre 2015 de la part de Mme Véronique LAMBERT, alors chargée de mission régionale déchets, un procès-verbal de délit pour infraction à la réglementation sur les déchets a été dressé le 29 février 2016 par M. Jean Luc BUSSIERE, adjoint au chef du service Préventions des risques à la DREAL PACA, à l'intention de M. le Président et M. le Directeur du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon. Une copie fut transmise au Procureur de la République.

Une copie du procès-verbal de délit est jointe à l'annexe 8 du rapport.

6.2.2 Arrêté complémentaire du 22 juin 2016

Par un courrier en date du 23 juin 2016, le Président du SMZV s'est vu remettre par le cabinet du préfet un arrêté complémentaire portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique sur l'ISDND. Cet arrêté « *vise à fixer les modalités de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau afin d'améliorer la connaissance qualitative et quantitative des rejets de ces substances* ».

6.2.3 DDAE du casier n°4

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) pour la création du casier n°4 en préfecture du Var le 22 décembre 2015, les services de l'Etat représentés par

M. Jean-Luc Bussière, ont transmis les résultats des études menées sur le caractère complet et régulier du dossier déposé, ainsi que leurs remarques, au SMZV et au bureau d'étude Burgeap qui l'accompagne dans la réalisation de ce dernier.

Les modifications effectuées pour obtenir la complétude du dossier ont été transmises pour information à M. Olivier Roman le 25 mai 2016. En retour de mail, M. Roman a confirmé le caractère complet et a enjoint le SMZV à transmettre le dossier au bureau du Développement Durable de la Préfecture du Var pour lancer la procédure d'instruction, tâche effectuée le 8 juillet 2016.

Suite à cela, fin 2016, la Direction départementale des Sapeurs-Pompiers du Var et la Direction départementale des territoires et de la mer du Var ont remises un avis favorable pour le projet.

Il est désormais attendu de la part du SMZV de corriger les insuffisances sur le caractère régulier du dossier.

6.2.4 Suspension d'activité et régularisation de la situation administrative de l'ISDND

Suite au contrôle inopiné du 27 septembre 2016, les élus du SMZV ont souhaité défendre les intérêts de leur territoire contre une éventuelle suspension d'activité de l'ISDND de Ginasservis.

En conséquence, s'est tenue le jeudi 6 octobre 2016 une réunion en sous-préfecture de Brignoles organisée par le Sous-Préfet, Monsieur André Carava, en présence des services du SMZV et de la DREAL du Var. Cette entrevue avait pour but de présenter l'évolution du stockage des déchets sur les casiers n°2 et 3 de l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Ginasservis et de demander une augmentation du volume disponible, dans l'attente de la mise en service du casier n°4. S'appuyant sur les remarques des services de la DREAL ayant réalisé le contrôle inopiné, Monsieur le Sous-Préfet, bien que soulignant les efforts entrepris par le SMZV ces cinq dernières années s'est positionné en faveur d'une fermeture de l'ISDND.

Le lendemain, M. Roman communiquait dans un rapport ses conclusions à M. le Préfet, ainsi que des projets d'arrêtés de mise en demeure et de suspension d'activité de l'ISDND de Ginasservis.

Ces informations furent communiquées le 27 octobre 2016 au Président du SMZV auquel il fut proposé d'émettre des observations et des propositions au sujet de ce rapport, tel que ce fut le cas par un courrier en date du 3 novembre 2016.

A la demande du SMZV, une nouvelle réunion fut alors organisée le 23 novembre 2016 par M. le Sous-Préfet de Brignoles, ne permettant pas de faire infléchir la décision prise par les services de l'Etat, malgré le fait qu'une fermeture de l'ISDND engendrerait une exportation temporaire des ordures ménagères et des encombrants des déchetteries du territoire, avec pour conséquence des nuisances environnementales et un surcoût important pour le SMZV.

Le même jour, M. le Préfet du Var faisait publier deux arrêtés préfectoraux :

- Un arrêté préfectoral de suspension d'activité
- Un arrêté préfectoral de mise en demeure de régulariser la situation administrative

Le SMZV pris acte de ces arrêtés dans une réponse à M. le Préfet du Var le 23 décembre 2016, au surlendemain d'une réunion tenue en Préfecture de Région, lui indiquant que les opérations de réhabilitation de l'ISDND débuterait à compter du 1^{er} janvier 2017, sous la direction du SIVED Nouvelle Génération, qui récupère alors la compétence traitement des déchets de ce territoire et par conséquent la gestion de l'ISDND.

Les arrêtés préfectoraux publiés le 23 novembre 2016 sont joints à l'annexe 9 du rapport.

7 COMMUNICATION

7.1 Commission de suivi du Site (CSS)

La CSS s'est tenue le 12 décembre 2016, à la Sous-Préfecture de Brignoles.

Le bilan de l'année 2015 a été présenté aux institutions présentes (Sous-préfet, DREAL, DDTM, SDIS, associations de protection de l'environnement...) ainsi que la situation en 2016.

Il y a également été question des arrêtés préfectoraux adressés au SMZV le contraignant à ne plus accueillir de déchets sur son ISDND et des inspections menées par la DREAL durant l'année 2016.

Le compte-rendu de la CSS du 12 décembre 2016 est joint à l'annexe 10 du rapport.

La prochaine CSS est prévue pour le mois de décembre 2016. Il y sera présenté les informations détaillées dans ce rapport ainsi que les mesures prises en 2017 pour répondre favorablement aux exigences des services de la DREAL et de M. le Préfet.

7.2 Visites extérieures

L'ISDND de Ginasservis n'a fait l'objet d'aucune demande de visite pour l'année 2016.

Annexes

- 1) Relevé topographique du 29 août 2016
- 2) Rapport définitif de surveillance des eaux souterraines – Année 2016
- 3) Déclarations incendie du 26 août 2016 à la DREAL
- 4) Rapports des contrôles inopinés des déchets - Année 2016
- 5) Certificat de renouvellement de la certification ISO 14001
- 6) Fiches d'écarts des 27 septembre et 22 novembre 2016
- 7) Fiche de remarques du 22 novembre 2016
- 8) Procès-verbal de délit en date du 29 février 2016
- 9) Arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2016
- 10) Compte rendu de la CSS du 12 décembre 2016

Relevé topographique du 29 août 2016

Rapport définitif de surveillance des eaux souterraines Année 2016

Déclarations incendie du 26 août 2016 à la DREAL

Rapports des contrôles inopinés des déchets – Année 2016

Certificat de renouvellement de la certification ISO 14001

Fiches d'écarts des 27 septembre et 22 novembre 2016

Fiche de remarques du 22 novembre 2016

Procès-verbal de délit en date du 29 février 2016

Arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2016

Compte-rendu de la CSS du 12 décembre 2016